
SUJET

INITIATIVE POUR LA CRÉATION RAPIDE DE LOGEMENTS

OBJET

Quel est l'objectif de l'Initiative pour la création rapide de logements?

FAITS SAILLANTS

- **1\$ milliard** pour la construction de logements modulaires, l'acquisition de terrains et la conversion d'immeubles existants en logements abordables.

Elle devrait permettre de créer rapidement jusqu'à 3 000 logements abordables partout au pays et contribuera à stimuler l'économie.

RÉPONSE

- **Plus que jamais dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le foyer est devenu un sanctuaire - un lieu de sécurité et de refuge. C'est pourquoi le gouvernement du Canada veille à ce que tous les Canadiens aient un chez-soi sûr et abordable.**
- **Lancée en octobre dernier, l'Initiative pour la création rapide de logements fournit 1 milliard de dollars pour créer jusqu'à 3 000 nouveaux logements abordables partout au Canada. Toutefois, ce n'est pas tout, comme il a été souligné dans la mise à jour de ma lettre de mandat, notre gouvernement s'est engagé à accroître ses investissements dans l'Initiative pour la création rapide de logements.**
- **Cette initiative, menée en parallèle avec la Stratégie nationale sur le logement (SNL), aidera à répondre aux besoins urgents en matière de logement des Canadiens vulnérables en créant rapidement de nouveaux logements abordables. L'initiative contribuera également à la reprise économique du Canada en créant des emplois dans les secteurs du logement et de la construction.**
- **Bien que le financement de la Stratégie s'échelonne sur une période de 10 ans, l'Initiative de logement rapide est une réponse rapide aux pressions émergentes découlant de la pandémie de COVID-19. On s'attend à ce que tous les fonds soient engagés d'ici le 31 mars 2021.**
- **L'initiative adopte une approche du logement fondée sur les droits de la personne en aidant les populations les plus vulnérables. Nous en ferons une priorité, étant donné les effets discriminatoires évidents de la pandémie de COVID-19 sur ces populations.**

Si on insiste sur la façon dont les fonds sont alloués dans le cadre du volet Grandes villes

- **La méthode de répartition a été élaborée en consultation avec la Fédération canadienne des municipalités. Elle prend en compte les villes où le nombre de locataires ayant de graves besoins en matière de logement est le plus élevé selon les données du Recensement de 2016 et le dénombrement ponctuel.**
- **Notez que 500 millions de dollars supplémentaires sont disponibles dans le cadre du volet Projets. Ce volet est accessible dans le cadre d'un processus de demande à toutes les municipalités, à tous les PT et organismes autochtones et sans but lucratif.**

CONTEXTE

L'investissement de 1 G\$ est divisé en deux volets de financement égaux :

- **Volet des grandes villes** : L'ICRL fournit un soutien immédiat à une liste de municipalités préétablies qui ont été identifiées en fonction des niveaux les plus élevés de locataires ayant de graves besoins en matière de logement et de personnes sans abri.
- **Volet des projets** : Un processus fondé sur les demandes a été lancé sur un portail Web du 27 octobre au 31 décembre 2020 à l'intention des provinces, des territoires, des municipalités, des organismes dirigeants autochtones et des organismes sans but lucratif.

La construction doit être terminée dans les 12 mois suivant l'entente de financement.

La SCHL s'efforcera d'engager tous les fonds avant le 31 mars 2021, dans la mesure du possible, à l'exception de projets réalisés dans des régions éloignées, par exemple.

Préparé par	Approuvé par	Secteur(s) responsable(s)	Date/N° du fichier
Hugo P. Fontaine Affaires parlementaires SCHL 613-748-2895	Patrick Perron Gestionnaire Affaires parlementaires SCHL 613-748-2248	Solutions client	5 mars 2021 QP201047